

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de Juin, à 15 heures 00, s'est réuni le Comité Syndical, à l'LE D'ELLE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 7/15	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS
	MARTIN Franck	CHAMPAGNÉ LES MARAIS (Suppléant)
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE
	GANDRIEU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	LAMY Judicaël	LA TAILLÉE
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 15/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
BAUDRY Yves	SERIGNE	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESOUVAGE Ghislaine	MARILLET
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	

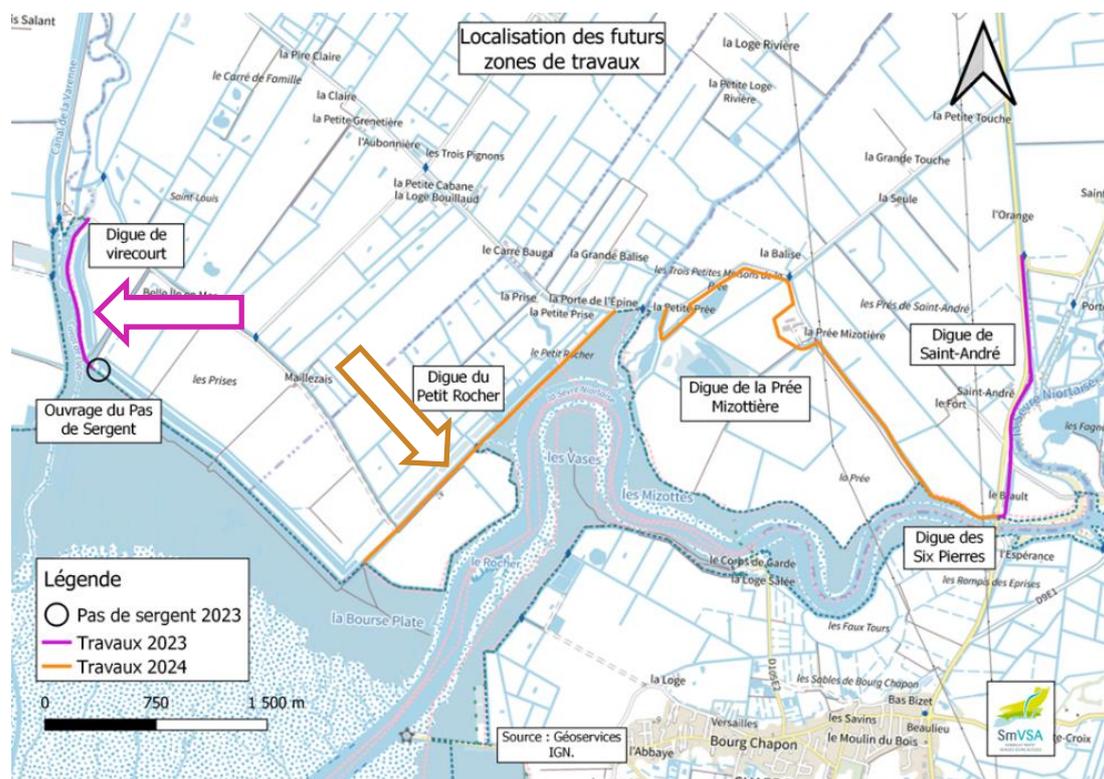
CC AUNIS ATLANTIQUE 1/2	QUIRION Romuald	MARANS	
Total délégués présents : 41/64			
Pouvoirs :	MOREAU Yannick	DAMVIX	à M. GATINEAU Dominique
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	à Mme LESAUVAGE Ghislaine
Total représentés : 02/64			
Excusés	CAREIL Alain	LOGE-FOUGEREUSE	
	METAIS Jean-Claude	SAINT PAUL EN GATINE	
	GALLIAN Roland	LA GREVE S/LE MIGNON	
	BODIN Jean-Marie	MARANS	
Total présents et représentés : 43/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : MARCHÉ TRAVAUX 2023-2024 : DIGUES PREMIÈRES DES POLDERS DE CHAMPAGNE-LES-MARAIS DELIB N° 57CS DU 19-06-2023

Pour rappel, les futurs marchés de travaux du PAPI validés sur digues se répartissent comme suit :

- 2023 : Digue première de Virecourt, Ouvrage du Pas de Sergent ;
- 2024 : Digue première du Petit Rocher, Digue seconde de la Prée Mizottière, Digue des Six Pierres.



Un marché a été publié, pour les digues premières des Polders de Champagne-les-Marais en 3 lots différents :

- Lot 1 : Digue première de Virecourt
- Lot 2 : Digue première du Petit Rocher
- Lot 3 : Ouvrage du Pas de Sergent

Les lots 1 et 2 correspondent à des travaux de terrassements, tandis que le lot 3 correspond à des travaux de génie civil.

7 entreprises (Charrier, Colas, Decremps, Eiffage, Guintoli, Guyonnet et Vinci) ont répondu à l'offre des lots 1 et 2. 2 entreprises (Etchart et Merceron) ont répondu à l'offre du lot 3.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Attribution des Offres (CAO) a proposé de retenir les entreprises

- Guyonnet pour le lot 1 arrivée au 1^{er} rang avec un montant de 341 290,00 € HT
- Guyonnet pour le lot 2 arrivée au 1^{er} rang pour un montant total de 413 484,00 € HT
- Etchart pour le lot 3 arrivée au 1^{er} rang pour un montant total de 311 621,90 € HT

Le Montant global de l'opération serait de 1 066 395,90 € HT, pour un budget global inscrit au PAPI de 1 157 646,00 comprenant en plus des travaux, les études et la maîtrise du foncier.

Le marché pourrait sembler au dessus du prévisionnel, mais :

- 94 000 € devraient être intégrés au contrat natura 2000 en cours avec le PNR
- 100 000 € de budget supplémentaire à cette action serait demandé dans le cadre de l'avenant au PAPI

Une délibération (DELIB 5 CS 27-02-2023) précédente avait été prise néanmoins avec des montants non compatibles avec les résultats de la consultation des entreprises.

Il est donc proposé à l'assemblée de reprendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide d'annuler et remplacer la délibération 5 CS 27-02-2023 par la présente
- Décide de retenir pour l'action 7.3, conformément à la suggestion de la commission d'attribution des offres les entreprises suivantes :
 - Guyonnet pour le lot 1 pour un montant de 341 290,00 € HT
 - Guyonnet pour le lot 2 pour un montant de 413 484,00 € HT
 - Etchart pour le lot 3 pour un montant de 311 621,90 € HT
- Autorise le Président à signer les marchés correspondants, conventions, contrats ou toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre complète de ce programme pour un montant de 1 257 646 € HT
- Sollicite les aides financières correspondantes y compris via un contrat Natura 2000

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#